

Direction des jurys de l'enseignement secondaire

Rue Adolphe Lavallée n° 1 1080 Bruxelles

Téléphone : 02/690.85.86

Courriel : jurys@cfwb.be

RESULTATS DES EPREUVES DU CE2D technique de transition

Cycle 2017-2018/2

Nomenclature

R : Réussite

A : Ajournement (= échec)

Matricule : numéro de dossier du candidat inscrit sur sa convocation

Dispense : dispense obtenue par le candidat ajourné pour la matière dans laquelle il a obtenu au moins 50 % des points, lorsqu'il s'inscrit lors d'un autre cycle ou lors d'une autre session.

FHG : Formation historique et géographique

LM : Langue moderne

OBG : Option de base groupée

CO : Cours de l'OBG

RÉCAPITULATIF DES MATIÈRES SELON L'OPTION DE BASE GROUPEE						
OBG Choix	CO 1	CO 2	CO 3	CO 4	CO 5	CO 6
Arts	Dessin d'après nature	Forme, couleur, matières	Histoire de l'art et analyse esthétique	Dessin scientifique et techniques de représentation codifiée		
Audiovisuel	Histoire de l'art	Dessin décoratif	Technologie	Présentation assistée par ordinateur	Technologie et laboratoire	
Education physique	Education physique	Education musicale appliquée au mouvement	Croquis appliqué au mouvement			
Sciences appliquées	Biologie appliquée	Laboratoire - biologie	Chimie appliquée	Laboratoire - chimie	Physique appliquée	Laboratoire - physique
Sciences sociales et éducatives	Anatomie - biologie humaine	Sciences sociales - familiales	Education à la santé : hygiène individuelle et de l'environnement / nutrition-diététique / éducation sanitaire et familiale	T.P.M Sciences sociales familiales appliquées : enquêtes-séminaires/ techniques éducatives		

Matricule	Décision	DISPENSE(S) OBTENUE(S)													
		Français	Math	Sciences	FHG	LM I choix	LM I disp.	OBG choix	CO 1	CO 2	CO 3	CO 4	CO 5	CO 6	
T2D0001	A	/	/	/	oui	Anglais	/	AUDIOVISUEL	oui	oui	oui	oui	oui		
T2D0002	A	/	/	/	/	Anglais	/	SCIENCES APPLIQUEES	/	/	/	/	/	/	
T2D0003	A	/	/	/	/	Anglais	/	SCIENCES SOCIALES ET EDUCATIVES	/	/	/	/			
T2D0004	A	oui	/	/	oui	Néerl.	/	ARTS	oui	oui	oui	oui			
T2D0005	A	oui	oui	oui	oui	Anglais	/	ARTS	oui	oui	oui	oui			
T2D0006	A	oui	/	/	/	Anglais	/	SCIENCES SOCIALES ET EDUCATIVES	/	/	/	/			
T2D0007	A	oui	/	/	oui	Anglais	oui	EDUCATION PHYSIQUE	oui	oui	oui				

Règles de délibération [article 19 du décret 27-10-2016]

1. Obtient le CE2D le candidat ayant obtenu au moins 50 % dans chacune des matières.
2. Est ajourné,
 - 2.1. le candidat qui n'a pas participé à l'ensemble des épreuves d'un cycle d'examens.
 - 2.2. le candidat qui, ayant présenté l'ensemble des épreuves d'un cycle d'examens :
 - a obtenu moins de 50 % du total des points attribués à l'ensemble des matières, chacun des cours de l'option de base groupée étant considéré comme une matière ;
 - a obtenu moins de 40 % dans une ou plusieurs matières.
3. Fait l'objet d'une décision prise en délibération, le candidat qui, ayant obtenu au moins 50 % du total des points attribués à l'ensemble des matières, a obtenu entre 40 % et 50 % dans une ou plusieurs matières.
4. Obtient une dispense le candidat ajourné pour toutes les matières dans lesquelles il a obtenu au moins 50 % des points, lorsqu'il s'inscrit lors d'un autre cycle, **pour le même titre** et dans la **même orientation d'études**.

Relevés de notes et certificats

Un relevé de notes sera envoyé par courrier postal à tous les candidats dans le courant du mois de juillet. Une attestation de réussite sera jointe à ce relevé de notes pour les candidats ayant obtenu le CE2D.

Le titre officiel sera envoyé par courrier postal à une date ultérieure.

Si vous constatez des anomalies dans vos résultats, veuillez nous en informer en nous envoyant un email à l'adresse : jurys@cfwb.be

Si vous souhaitez vous réinscrire pour le cycle 2018-2019/1, veuillez compléter le formulaire d'inscription sur base du présent document

Consultations des copies des épreuves

1. Consultation simple des copies

Une **consultation simple** des copies des épreuves écrites pour les matières où il a obtenu **moins de 50%** des points est organisée **pour le candidat ajourné** (ou son représentant s'il est mineur) **les lundi 2 et mardi 3 juillet 2018**, uniquement sur rendez-vous pris **au plus tard le vendredi 29 juin 2018 à 10h exclusivement** à l'adresse email : jurysconsultations@cfwb.be.

Aucune demande de consultation introduite via un autre canal ne sera traitée ni prise en considération.

L'heure du rendez-vous sera communiquée par retour d'email.

Votre demande doit contenir :

- Numéro de matricule
- Nom et Prénom du candidat (et de son représentant légal s'il est mineur)
- N° de téléphone
- Vos choix de matières à consulter (uniquement en cas d'ajournement pour les matières à moins de 50 %)
- Vos préférences parmi les dates proposées

2. Consultation des copies avec guidance pédagogique

Une **consultation pédagogique** pour les cours de la formation commune sera organisée les **lundi 9 et mardi 10 juillet 2018** uniquement sur rendez-vous pris **au plus tard le jeudi 5 juillet 2018 à 12h exclusivement** à l'adresse email : jurysconsultations@cfwb.be.

 Cette consultation ne sera accessible qu'aux candidats qui se sont présentés à une consultation simple.

Aucune demande de consultation introduite via un autre canal ne sera traitée ni prise en considération.

L'heure du rendez-vous sera communiquée par retour d'email.

Votre demande doit contenir :

- La date à laquelle vous vous êtes présenté à la consultation simple
- Numéro de matricule
- Nom et Prénom du candidat (et de son représentant légal s'il est mineur)
- N° de téléphone
- Vos choix de matières à consulter (uniquement en cas d'ajournement pour les matières à moins de 50 %)
- Vos préférences parmi les dates proposées

Pour les matières relatives à l'option de base groupée, des consultations pédagogiques seront organisées à la demande et selon les disponibilités des examinateurs.

Dans tous les cas, merci d'indiquer clairement dans votre demande le type de consultation souhaité (simple ou pédagogique), les matières et vos préférences parmi les dates proposées.

**Mode d'introduction, d'instruction et de résolution des plaintes des candidats relatives
à des irrégularités dans le déroulement des examens [article 21 du décret 27-10-16]**

Toute plainte relative à une quelconque irrégularité dans le déroulement des examens est adressée sous pli recommandé à l'adresse suivante :

**Direction des Jurys de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée 1
1080 Bruxelles**

au plus tard dans les 5 jours qui suivent la publication des résultats de l'épreuve. L'introduction de la plainte peut également être faite par courriel (jurys@cfwb.be) ou par la remise d'un écrit à la Direction des jurys de l'enseignement secondaire. La signature apposée par un des agents de ce service sur le double de cet écrit ne vaut que comme accusé de réception de l'introduction de la plainte.

Dans les 14 jours ouvrables suivant la réception de la plainte, l'instance de recours statue par décision formellement motivée et notifiée au(x) plaignant(s) par pli recommandé ou par voie électronique.

Cette instance de recours est habilitée uniquement à constater des irrégularités éventuelles dans le déroulement des examens et sa décision ne se substitue pas à celle du Jury. Si l'irrégularité est retenue par l'instance de recours, le jury prendra une nouvelle décision en tenant compte de cette irrégularité dans la délibération.

Les résultats sont publiés sur le site internet le jeudi 28 juin 2018.

En conséquence, le délai maximal pour introduire une plainte est fixé au mardi 3 juillet 2018.

**Si vous souhaitez vous réinscrire pour le cycle 2018-2019/1, veuillez compléter le formulaire d'inscription
sur base du présent document**